



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NATIONALE PARITAIRE CCNT 1965 DU 17 MARS 2017

Présents : UNISSS, SISMES
CGT, FNAS-FO, CFDT, CFTC

Absents : CGC-PME

1) Représentativité syndicale

La CFTC n'est plus représentative, donc elle est invitée à la commission, mais ne pourra pas voter. La CFDT s'oppose à cette présence. La question de participation à la commission de toute organisation syndicale non représentative mais qui pourrait être signataire pose problème. La CGT demande qu'il faut davantage cadrer cette position d'invité à la commission. La CFDT se lève et quitte la séance.

L'UNISSS est reconnu comme représentatif.

La DGT réfléchit sur la création d'un socle commun pour la branche. Une question se pose sur l'avenir de notre CCNT 65.

2) Politique salariale

L'augmentation à partir du 1 janvier 2017 de la valeur du point est toujours d'actualité. En novembre, un avenant sera proposé par les employeurs. Ils restent critique sur les 2% demandés. Ils évoquent un 0,2% qui sera susceptible de ne pas être retourné.

Pour le CITS, les financeurs (notamment les conseils départementaux) l'ont déjà traduit dans l'élaboration de leur budget. La priorité de l'UNISSS reste le maintien de l'emploi et des postes.

Il subsiste toujours le souci d'un écrasement par le bas de la grille des salaires. Il faut rester vigilant sur le plus petit indice de notre convention. Et le GVT reste à 0,6%.

Il est évoqué les charges de « provision retraite » qui ne sont pas prévus dans les budgets prévisionnels.

3) Projet d'avenant relatif au Dialogue social dans la Branche de la CCNT 65

C'est une association « paritaire » qui devra assurer la gestion comptable du fonds d'aide au paritarisme.

L'augmentation des indemnités compensatrices est à l'étude.

La CGT se prononce pour la suppression de l'article 94 du projet (observatoire paritaire de branche de la négociation collective). Après débat avec les autres organisations, cette position devient majoritaire.

Dans l'article 8.2, qui traite du crédit temps, on remplace « syndicats départementaux » par « fédération ».

Débat sur l'article 93, concernant les avis pris à l'unanimité des organisations syndicales qui deviendraient avenant. Ce paragraphe est supprimé.

Il faut préciser le principe du vote en commission, une organisation syndicale 1 voix ou selon un proportionnelle.

4) Les recommandations conventionnelles

* Les employeurs veulent une astreinte pour les spécialistes qui pourraient mettre en péril les usagers.

* Les séjours et conditions de transferts... une harmonisation de nos pratiques est à l'étude.
La loi 11 février 2005, un article prévoit 15 heures du temps de travail.

5) Les maîtresses de maison

Les attentes sont très différentes selon les établissements (prise en charge d'enfants ou d'adultes). La question est travaillée.

6) Changement de présidence de la CNP

Mr Bec quitte la présidence, il sera remplacé par Mr Lecacheleux.

7) Les commissions en 2018

Dates pour 2018 : 19 janvier, 16 mars, 18 mai, 21 septembre, 23 novembre.

Fin de séance à 12h15 et prochaine commission : novembre 2017.

PS : La proposition de la CGT d'un avenant sur un douzième jour férié pour le lundi faisant suite à la fête de l'humanité n'a pas été retenu... pour l'instant.

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale
BOURSE DU TRAVAIL CGT - Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL
Cedex
● Tél. : 01 48 18 20 89 ● Fax : 01 48 18 29 80
Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> ● e-mail : ufas@sante.cgt.fr